

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, j'ai le même pouvoir comme actionnaire de la Corporation de développement du Canada que le ministre des Finances a eu avant moi, ni plus ni moins, et rien dans le décret ne donne au ministre de la Couronne plus de pouvoir que celui qu'il détient en vertu de la loi, en tant qu'actionnaire.

En ce qui concerne l'accès que j'ai en tant qu'actionnaire au bureau des directeurs et au conseil d'administration de la CDC, c'est le même que pour tout autre actionnaire ou personne. Oui, j'ai eu des discussions avec la président du conseil et avec le président-directeur général, à leur demande et à la mienne, afin de me familiariser avec les affaires de la Corporation. Personne ne s'est déclaré opposé à cette façon de faire habituelle, et je ne pense pas que le sénateur Roblin me demande de ne plus m'entretenir avec les directeurs ou avec le président-directeur général.

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, j'ai l'impression que mon honorable ami tente de me persuader qu'il n'a rien eu à voir dans l'orientation de la Corporation. Pourtant, comme il a rencontré les administrateurs, je lui demande, à brûle-pourpoint, s'il ne se serait pas entretenu avec eux de cette orientation, puisqu'il est le seul actionnaire à avoir autant d'influence. Il prétend qu'il n'a pas de nouveaux pouvoirs, mais de quel droit interviendrait-il dans les affaires de la Corporation, s'il l'a fait, comme je lui demande?

Le sénateur Austin: Je ne me suis aucunement mêlé de la gestion de la Corporation de développement du Canada.

Le sénateur Roblin: Le ministre a-t-il donné son avis sur l'orientation?

Le sénateur Austin: Je n'ai donné aucun conseil précis en matière de gestion.

Le sénateur Roblin: Le ministre a-t-il été consulté en matière de politique par le conseil d'administration?

Le sénateur Austin: Je n'ai eu aucun entretien de quelque nature que ce soit en matière de politique ni avec le Conseil d'administration, ni avec le président-directeur général, sauf en ce qui a trait aux renseignements destinés à étayer mes connaissances quant à l'actif et au passif de la Corporation de développement du Canada.

Le sénateur Roblin: Si cela est vrai, vos prétendues attributions spéciales à l'égard de la Corporation de développement du Canada ne sont que de la frime.

Le sénateur Austin: Je remercie l'honorable sénateur, mais de toute façon, son avis ne me servira pas de guide.

Le sénateur Roblin: Si cela était, ce serait tout à l'avantage de mon honorable ami.

Le sénateur Austin: Question d'opinion.

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

LES DÉPENSES AU TITRE DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé du Développement économique. Le 11 mars, le leader du gouvernement a annoncé ici au Sénat les crédits que le gouvernement fédéral

affectera aux programmes de formation de la main-d'œuvre et de création d'emplois pour les cinq années à venir. Il a signalé, entre autres, qu'on prévoyait une pénurie de quelque 9,000 travailleurs qualifiés par année d'ici cinq ans. Le ministre peut-il nous dire quelle politique il applique pour parer à cette pénurie de 9,000 travailleurs qualifiés en 1982?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, aucune politique n'existe actuellement qui puisse nous permettre de répondre à tous les besoins de travailleurs qualifiés en 1982.

Le sénateur Haidasz: J'ai une question supplémentaire. Le ministre a-t-il songé à attirer de l'étranger des immigrants ayant les qualités requises pour répondre à ces besoins? Je songe en particulier à des réfugiés polonais qui vivent actuellement en Europe de l'Est, surtout à Vienne. D'autres pays, comme l'Australie et l'Afrique du Sud sont déjà sur place, à Vienne, en train de trier sur le volet les travailleurs qualifiés dont leurs industries ont besoin.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs; le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe de cela; mais, comme mon distingué collègue le sait, d'autres considérations entrent en jeu quand il s'agit d'immigration, dont celle-ci: pour ce qui est de répondre aux besoins de ces réfugiés, le Canada fait probablement plus, par habitant et comme collectivité, que tout autre pays du monde.

LES MESURES LÉGISLATIVES

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES MESURES MINISTÉRIELLES AU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à la question que le sénateur Donahoe a posée le 3 mars 1982 à propos du nombre de bills présentés depuis le retour des vacances de Noël.

Un projet de loi, le bill S-24, la loi de 1982 sur l'accord Canada-Allemagne en matière d'impôts, a été présenté au Sénat depuis le retour des vacances de Noël. Par ailleurs, le Sénat a reçu et étudié trois autres projets de loi venus de l'autre endroit. Il s'agit du bill C-45, modifiant la loi sur les produits antiparasitaires; du bill C-11, concernant l'inspection de l'électricité et du gaz dont, techniquement parlant, la première lecture a été faite le 18 décembre 1981, le dernier jour de séance du Sénat avant les vacances de Noël; et le bill C-78, qui porte sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Cela n'a rien à voir avec la question.

Le sénateur Frith: Le leader de l'opposition souhaite-t-il me donner des renseignements supplémentaires?

Le sénateur Flynn: Vous parlez pour ne rien dire. En bref, la réponse est «un».

Le sénateur Frith: Ai-je la parole?

Honorables sénateurs, en bref, on a présenté un bill—mais je ne me contente pas de répondre brièvement.

Une voix: Bravo!